

BVGer E-4500/2009 vom 12. Mai 2011

Bundesverwaltungsgericht, 2011-05-12, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_E-4500_2009

FR: TAF E-4500/2009 du 12 mai 2011

IT: TAF E-4500/2009 del 12 maggio 2011

Regeste

Asile et renvoi (recours réexamen)

Erwägungen

E. 1

Le recours est rejeté en ce qu'il tend à la reconnaissance de la qualité de réfugié.

E. 2

Le recours est sans objet en matière de renvoi et d'exécution du renvoi.

E. 3

Les frais de procédure, d'un montant de Fr. 600.-, sont supportés par l'intéressée.

E. 4

Il n'est pas alloué de dépens.

E. 5

Le présent arrêt est adressé à la mandataire de la recourante, ainsi qu'à l'ODM et à l'autorité cantonale compétente. Le juge unique : Le greffier : Maurice Brodard Christian Dubois
Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.